

Permettre à chacun de vivre sur un territoire ouvert, préservé et solidaire

Visite à Murat (Cantal) autour des actions mises en place dans le cadre d'une Charte Forestière de Territoire

Mardi 20 décembre 2011

Participation :

Elus : Alain ARGILLIER (mairie de Vébron, Conseiller Général de Florac, Communauté de communes Tarnon Mimente), Georges Le BRIS (mairie de St Laurent de Trèves, Communauté de communes Tarnon Mimente), Christian ANDRE (mairie de Florac, Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn), Henri COUDERC (mairie de St Julien d'Arpaon, Président de la communauté de communes Tarnon Mimente), François FAURE (mairie de Moissac Vallée Française, Communauté de communes des Hauts Gardons), Roger DOMEIZEL (mairie de Sainte Enimie, Communauté de communes des Gorges du Tarn)

Equipe technique : Sylvain LHUILLIER (Pays Gorges Causses Cévennes), Damien ROUME (Communauté de communes Tarnon Mimente).

Nous ont reçus :

- Bernard DELCROS, Président de la communauté de communes du Pays de Murat
- Françoise ALRIQ, Fédération Nationale des Communes Forestières
- Sophie TOURAILLE, chargée de mission environnement de la communauté de communes du Pays de Murat
- Marie FELZINES, Union Régionale des communes forestières Auvergne-Limousin
- Philippe LONJON, Union Régionale des communes forestières du Languedoc-Roussillon

Ordre du jour :

- **Présentation du territoire et de la Charte Forestière de Territoire 2002 – 2010**
- **Visite de la zone d'activités : scierie et plateforme de stockage bois énergie**
- **Visite du réseau de chaleur bois et de la salle pédagogique**
- **Repas / Discussions**
- **Visite de la « maison de la Pinatelle »**

Présentation du territoire et de la Charte Forestière de Territoire 2002 – 2010

Le Président de la communauté de communes du Pays de Murat, Mr DELCROS, nous a présenté son territoire et les raisons qui les ont conduits à mettre en œuvre une charte forestière de territoire.

La communauté de communes du Pays de Murat est composée de 13 communes et compte 6 000 habitants.

La Charte Forestière de Territoire du Pays de Murat a été la première charte signée en France, en janvier 2002. Issue d'une volonté locale de prendre les choses en main après la tempête de 1999, elle a permis de mener des actions d'envergure sur tout le territoire et dans différents domaines (production, tourisme, environnement, formation).

Mr DELCROS a insisté sur le lien entre cette charte forestière et leur projet de territoire. Le Pays de Murat est en effet confronté à des problèmes démographiques (population vieillissante et en diminution). Il lui faut donc être extrêmement dynamique et innovant sur tous les domaines : logements, services, activités.

Leurs massifs forestiers se composent à 80 % de forêt publiques, gérées par l'ONF et de 20 % de forêts privées, très morcelées. Ils ont souhaité valoriser la multifonctionnalité de l'espace forestier, c'est-à-dire passer d'une

logique uniquement économique (production de bois) à des fonctions sociales, environnementales, pédagogiques et touristiques, en maintenant une fonction économique adaptée au territoire.

Au cours de la première charte, un important volet concernant l'accueil en forêt (aspect touristique et pédagogique) a été développé à travers :

- la réalisation de sentiers de randonnées équestres pédestres et vtt
- la création de la maison de la Pinatelle
- la mise en place d'un règlement de la circulation

De la même façon, plusieurs actions concernent directement la préservation des milieux naturels : réalisation de classement ENS et des plans de gestions associés, projet de réserves, etc.

Les actions mises en œuvre grâce à la seconde charte forestière se concentrent maintenant autour de :

- Renforcer le lien agriculture et forêt : notamment implication des agriculteurs dans la mobilisation du matériau bois énergie en facilitant les investissements collectifs
- Valoriser le matériau bois et créer de l'emploi en s'appuyant sur les compétences locales :
 - création de deux réseaux de chaleur bois (voir visite)
 - Création d'une plateforme de stockage et de séchage de produits connexes de scierie (voir visite)
 - Création d'une unité de première transformation
 - Création d'une unité de sciage
 - Utilisation du bois dans la construction d'un « village d'entreprises »
 - Organiser et animer un chantier d'insertion au service de l'entretien des espaces naturels
 - Conforter le positionnement du lycée professionnel de Murat sur les métiers du bois
- Former et informer les acteurs et habitants du territoire



Les élus du Pays attentifs aux propos du Président de la communauté de communes du Pays de Murat (à droite)

Chacune de ses actions est portée par un maître d'ouvrage différent (Communauté de communes, communes, entreprises, associations). La communauté de communes, qui anime la démarche de Charte Forestière, a souhaité développer au maximum les partenariats public/privé : la collectivité investit par exemple dans l'achat d'un terrain et d'un bâtiment, puis un privé investit dans l'aménagement du bâtiment pour en faire un lieu touristique (hôtellerie et restauration). Un contrat type « bail emphytéotique » les lie pour sécuriser les porteurs de projets dans la durée. Un contrat de confiance très important doit s'établir entre la collectivité et les porteurs de projets pour mener à bien ce type de démarche.

Concernant les réseaux de chaleur, la collectivité a souhaité « gardé la main ». La ComCom a fait les investissements et vend ensuite l'énergie produite aux différents utilisateurs (voir partie visite). Pour l'approvisionnement, elle fait appel à un prestataire qui assure à la fois l'entretien de la chaudière et l'approvisionnement. Le combustible est produit sur place grâce à l'investissement de la collectivité dans un hangar de stockage qui est exploité par plusieurs scieries qui se sont associées pour produire de la plaquette et ainsi alimenter les chaufferies bois du secteur.

En 7 ans, 11 millions d'euros d'investissements ont été réalisés, subventionnés à 70 %. L'autofinancement nécessaire (public et privé) s'élève à 2,1 Millions pour le public (soit 300 000 € par an, réparti sur les 13 communes) et 1,1 Million pour le privé.

Un Comité de Pilotage qui réunit tous les acteurs du territoire et les institutions (Etat, Région, Département, ONF, consulaires, etc...) se réunit régulièrement pour donner son avis sur les actions et alimenter la réflexion sur la cohérence des actions.

Un animateur est chargé de « mettre en musique » tout cela. C'est-à-dire qu'il anime le territoire autour de la charte, rencontre des potentiels maître d'ouvrage et les accompagne dans le montage et la réalisation de leur projet. Il faut savoir que des actions qui s'intègre dans une charte forestière sont souvent prioritaire au niveau des subventions et bénéficient même parfois de bonification. La communauté de communes du Pays de Murat a choisi de faire réaliser cette animation en internet par un de ses agents de développement.

Visite de la zone d'activités : scierie et plateforme de stockage bois énergie



La plateforme de stockage et de séchage des produits connexes de scieries

Sur la zone d'activité de la commune de Murat, les financements obtenus grâce à la charte forestière ont permis à une scierie de s'installer dans des bâtiments neufs (une dizaine d'emplois). Elle produit des planches et des charpentés. Par ailleurs, la communauté de communes a investi dans un hangar qui sert de plateforme de stockage et de séchage pour les produits connexes de la scierie qui sont valorisés en combustibles. Plusieurs scieries l'utilisent. Ils ont également acheté un broyeur en commun pour produire du combustible sur place.



Le broyeur, acheté entre plusieurs scieries



Le combustible produit et séché sur place

Visite du réseau de chaleur bois et de la salle pédagogique



D'une longueur totale de 1200 mètres, le réseau de chaleur bois de Murat alimente le collège, les écoles primaire et maternelle, le lycée professionnel, le gymnase, la piscine, la gendarmerie ainsi que 45 logements HLM. Il est alimenté par le combustible produit par les scieries et stocké à proximité, dans la zone d'activité.

L'aménagement d'un espace pédagogique au cœur de la chaufferie apporte à cette réalisation une dimension innovante. Scolaires, professionnels et visiteurs accueillis dans cet espace équipé d'une baie vitrée et d'outils multimédia, peuvent ainsi découvrir de manière ludique les installations, les étapes clés de la filière bois et le fonctionnement du réseau.



Devant la chaufferie



Dans la salle pédagogique



*La chaudière, alimentée
par les copaux de bois*

[Lien : http://www.paysdemurat.fr/](http://www.paysdemurat.fr/)

Repas / Discussions

Le repas s'est tenu dans l'éco-lodge du Lac du Pêcheur. Exemple parfait du partenariat public/privé, cet établissement est le fruit de l'investissement de la communauté de communes qui a acheté le terrain et le bâtiment (un ancien buron) et d'un porteur de projet qui a investi dans l'aménagement intérieur. Le restaurateur nous a présenté son établissement qui porte le label « éco-lodge » (haut de gamme). Il n'est pas propriétaires des murs mais est sécurisé dans son investissement grâce au bail emphytéotique qui le lie à la communauté de communes.

Ce repas a permis un échange libre entre les élus autour des opportunités qu'offre l'animation d'une charte forestière. Le Président de la communauté de communes a notamment insisté sur le lien entre la charte forestière et le projet de territoire. Dans un contexte de nécessité d'accueillir de nouvelles populations, les actions visant à développer de l'activité sur place sont primordiales.

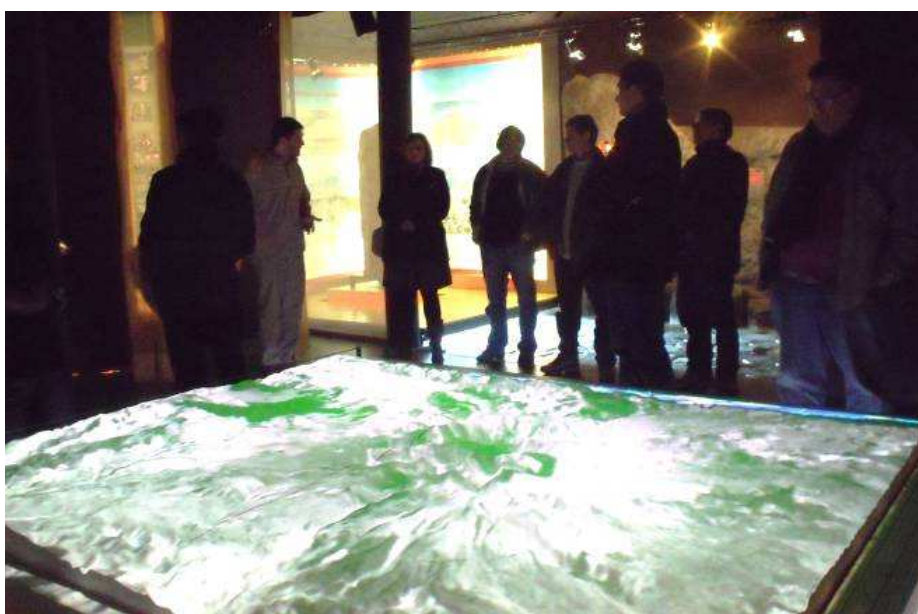
[Lien : http://www.ecolodge-france.com/](http://www.ecolodge-france.com/)



Visite de la « maison de la Pinatelle »



La journée s'est terminée par la visite de la Maison de la Pinatelle, centre de découverte de la nature et des paysages du Cantal. Autre réalisation issue de la charte forestière, ce bâtiment est une reconstitution d'une ancienne maison typique. La collectivité a investi dans la rénovation et l'aménagement du bâtiment. L'animation et la gestion du lieu (musée, boutique, activités pédagogiques, centre de ressources) sont confiées à une association (« Au fil du temps »).



Lien : <http://www.lamaisondelapinatelle.fr/accueil.html>

SUITE

Une réunion se tiendra le mardi 31 janvier après midi pour présenter à l'ensemble des élus du territoire du Pays ainsi qu'aux acteurs institutionnels et économiques la proposition de s'engager dans une charte forestière de territoire.

Pour toute information :

Pays Gorges Causses Cévennes

1 Place Paul Comte

48 400 FLORAC

Tél : 04 66 45 69 95

Fax : 04 66 45 50 49

mail : contact@gorgescaussescevennes.com

Site internet : www.gorgescaussescevennes.com

